



**COMMUNE DE KOESTLACH**  
Arrondissement d'Altkirch

**MAIRIE de KOESTLACH**

1 rue des Romains  
68480 KOESTLACH  
Tél : 03 89 40 41 06  
Fax : 03 89 40 37 81

[mairiedekoestlach@wanadoo.fr](mailto:mairiedekoestlach@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 20 juin 2013 à 19 heures**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

M. André LEHMES, Maire et Président

**Les membres du Conseil Municipal :**

Mme GENIN Colette et M. LEY Bernard, Adjointes au Maire

MM. DIETLIN Frédéric, METZGER Joseph, MULLER Joseph, STOESSEL Guillaume

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** M. HUBLER Pierre ayant donné procuration à M. MULLER Joseph et M. KLEBER Alfred ayant donné pouvoir à Mme GENIN Colette

**Absents excusés :** Mme STIERLIN Agnès, M. WALTER Philippe

**Absent non excusé :**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

#### **1.Approbation du précédent P.V. de la réunion du 17/05/2013**

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

#### **2.Approbation des Comptes de Gestion 2012 du Service Principal (M14) et du Service des Eaux (M49)**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les comptes de gestion communiqués par M. IPPONICH, Trésorier Principal. Les montants sont conformes aux comptes administratifs 2012 de la Commune et ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **3. Réhabilitation du bâtiment mairie/école en mairie et rénovation des 02 logements : souscription d'un emprunt de 400 000.-€**

Vu le budget primitif de l'exercice 2013, adopté le 08 avril 2013 ;

Vu le projet de réhabilitation du bâtiment mairie/école en mairie et rénovation des 02 logements ;

Vu le résultat de la consultation d'établissements bancaires entreprise à cet effet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** la souscription d'un emprunt auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL  
aux conditions particulières suivantes :

- montant : 400 000.-€
- durée : 20 ans
- taux d'intérêt : 2.05% Euribor 3 mois
- périodicité de remboursement : trimestrielle
- frais de dossier 0.10% du montant emprunté payable à la signature du contrat soit 400.-€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à ces conditions, ainsi que toute autre  
pièce en rapport à ce dossier.

#### **4. Réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels : groupement de commandes par le Centre de Gestion du Haut-Rhin**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place du Document Unique de  
Gestion des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales. Le Centre  
de Gestion du Haut-Rhin propose aux communes souhaitant mettre en place ce document  
d'adhérer à un groupement de commandes pour réaliser des économies de coût.

*Le Conseil, après en avoir délibéré :*

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi  
qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à  
l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique  
territoriale du Haut-Rhin en date du 18 mars 2013 ;

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités  
territoriales ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures  
de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des  
collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin désirant  
mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus  
adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique  
d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention  
constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation  
de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil  
d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présentes et  
représentés :

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.
- Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget.

## **5. Cession à titre gratuit à la Commune de KOESTLACH d'un chemin appartenant à l'Association Foncière de KOESTLACH**

Monsieur le Maire expose qu'un projet de construction est à l'étude sur la parcelle référencée n°72 en section 08.

Le chemin d'accès de cette parcelle est actuellement propriété de l'Association Foncière de KOESTLACH.

Afin d'y engager des travaux de viabilisation et des travaux permettant l'accès à ladite parcelle, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association Foncière de KOESTLACH envisage de céder à titre gratuit à la Commune de KOESTLACH ledit chemin, en totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

- accepte la donation faite à la Commune par l'Association Foncière du chemin dit « kapellmattenweg » parcelle n°167 section 08 au lieu-dit « Kapelle Buene », d'une contenance de 11.80 ares,
- précise que le chemin cédé devra conserver sa fonction d'accès agricole,
- précise que la cession se fera par acte administratif,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

## **6. Divers**

### **a- subvention au permis C (PL) pour 2 sapeurs-pompiers volontaires**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande émanant du Corps de 1<sup>ère</sup> intervention de KOESTLACH pour la prise en charge du coût d'un permis C pour deux sapeurs-pompiers volontaires, METZGER Frédéric et MOSER Marc par le Service Départementale Incendie Secours du Haut-Rhin et par la Commune de KOESTLACH.

- Le Service Départementale Incendie Secours du Haut-Rhin a donné son accord pour une participation financière à hauteur de 384.-€, correspondant au tiers du coût d'un permis C négocié par le SDIS en 2013 (1 150.-€), pour le sapeur-pompier volontaire METZGER Frédéric.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'orienter le Sapeur-pompier volontaire METZGER Frédéric vers l'auto-école WANTZ de CERNAY au tarif négocié par le SDIS, soit 1 150.-€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec l'école de conduite WANTZ de CERNAY.

ACCEPTTE le versement à la commune de KOESTLACH, par le Service Départementale Incendie Secours du Haut-Rhin, d'une participation financière d'un montant de 384.-€.

ACCEPTTE, sur proposition de Monsieur le Maire une prise en charge financière de la Commune de KOESTLACH d'un montant de 384.-€.

ACCEPTTE le versement à la Commune de KOESTLACH, par le Sapeur-pompier volontaire METZGER Frédéric, du solde restant soit 382.-€.

PRECISE que les frais de code, d'heures supplémentaires et les nouvelles inscriptions au passage du plateau ou du permis seront à la charge exclusive du Sapeur-pompier volontaire METZGER Frédéric.

- Le Service Départementale Incendie Secours du Haut-Rhin n'a pas donné son accord pour une participation financière à hauteur de 384.-€, correspondant au tiers du coût d'un permis C négocié par le SDIS en 2013 (1 150.-€), pour le sapeur-pompier volontaire MOSER Marc.

Monsieur le Maire présente un devis établi par l'auto-école WANTZ de CERNAY pour un forfait Groupe Lourd C durée 70 heures au tarif de 1 350.-€ (sans code)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

PROPOSE d'orienter le Sapeur-pompier volontaire MOSER Marc vers l'auto-école WANTZ de CERNAY au tarif de 1 350.-€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de formation avec l'école de conduite WANTZ de CERNAY.

ACCEPTTE, sur proposition de Monsieur le Maire une prise en charge financière de la Commune de KOESTLACH d'un montant de 384.-€.

ACCEPTTE le versement à la Commune de KOESTLACH, par le Sapeur-pompier volontaire MOSER Marc, du solde restant soit 966.-€.

PRECISE que les frais de code, d'heures supplémentaires et les nouvelles inscriptions au passage du plateau ou du permis seront à la charge exclusive du Sapeur-pompier volontaire MOSER Marc.

b- Formation B96 (sans examen)

Monsieur le Maire fait part d'une proposition concernant une formation B96 d'une journée proposée par l'auto-école LOLL de BLOTZHEIM de conduite d'un ensemble de véhicule (voiture + remorque) si la somme des PTAC se situe entre 3.5T et 4.25 T, au tarif de 299.-€.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'agent technique Monsieur STOESSEL Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'orienter l'agent technique Monsieur STOESSEL Jean-Philippe vers l'auto-école LOLL de BLOTZHEIM au tarif de 299.-€ pour 1 journée de formation B96 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention et tout autre document.

c- Restauration de l'horloge mécanique de la Mairie

En complément de la réhabilitation du bâtiment de l'école/mairie en mairie et rénovation des 02 logements, Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de restauration de l'horloge mécanique de la Mairie, actuellement stockée au grenier du bâtiment, en vue de l'exposer ensuite dans le hall d'entrée de la mairie rénovée.

La Société BODET S.A. a établi en date du 11/06/2013 un devis pour les dits travaux pour un montant total de 2 880.36€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

CONSIDERANT

- la nécessité de restaurer un objet faisant partie du patrimoine de la commune ;
- la proposition de la Société BODET S.A. pour les travaux suivants : démontage, transport en atelier, démontage des mécanismes, nettoyage de l'horloge, remplacement des paliers usés, rectification des pivots et des bouchons, alésage et adaptation des platines, vernissage des parties en laiton, nettoyage et mise en peinture des bâtis et châssis, assemblage des mécanismes, mise en essais de l'horloge mécanique, retour de l'horloge à KOESTLACH et installation de l'horloge à l'endroit choisi .

DECIDE de confier la restauration de l'horloge mécanique de la Mairie à la Société BODET S.A. pour la somme de 2 880.36€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la commande et tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'année 2013.

La confection du meuble support sera réalisée en régie.

d- FESSENHEIM, notre Energie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier établi en date du 07 juin 2013 par la Présidente de l'association « FESSENHEIM, notre Energie » concernant le débat national sur la transition énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'adopter la « Motion pour un débat responsable sur la transition énergétique » telle que suit :

L'Energie est le moteur de la vie quotidienne et du développement de la France qui, par conséquent, doit en assurer la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique et, autant que possible, l'indépendance énergétique alors que les importations d'hydrocarbures pèsent lourdement dans le déficit de sa balance commerciale. Les usages thermiques des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, ...) impactent l'avenir de notre planète confrontée à un dérèglement rapide de son climat du fait de l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre, dont le CO<sub>2</sub>.

Face à ces enjeux, aux engagements européens pris par la France en matière de :

- réduction des rejets de gaz à effet de serre,
- augmentation en énergies renouvelables dans la consommation finale,
- économies d'énergies,

et, de plus, le principe acté par le Conseil de politique nucléaire de réduire de 75% à 50% la part du nucléaire dans la production totale d'électricité d'ici 2025 et d'arrêter la Centrale de Fessenheim dès fin 2016,

un grand débat national sur la transition énergétique est organisé par le gouvernement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Il conduira à un projet de loi de programmation à l'automne.

En Alsace, la production de la Centrale de Fessenheim représente en moyenne l'équivalent de 70 % de la consommation régionale (plus de 80% en 2012). Elle génère 2 200 emplois directs et indirects et verse 50 millions d'euros de taxes et impôts aux collectivités. Ses deux Unités de production ont vécu récemment leur 3<sup>ème</sup> décennale. Au vu des résultats des contrôles, des actions de maintenance de modernisation et des renforcements de sûreté, l'Autorité de Sûreté a autorisé leur fonctionnement respectivement jusqu'en 2020 et 2022. Les travaux permettant d'intégrer les nouvelles exigences de sûreté, y compris celles dites « post-Fukushima », sont déjà réalisés ou alors programmés dans les délais prescrits. Autant de réalisations, en sûreté et en technologie, qui font de Fessenheim l'un des sites les plus actualisés des centrales 900 MW visées par la réduction de l'électronucléaire

Aussi, compte tenu de l'importance des enjeux pour notre territoire, le Conseil Municipal de KOESTLACH, réuni en séance plénière le 20 juin 2013, tient à prendre position dans le débat national en cours :

- Il affirme que la transition énergétique future doit rester un moteur à la croissance, pour faciliter la compétitivité des entreprises, renforcer les filières industrielles existantes et en stimuler l'émergence de nouvelles, sans pénaliser ni le pouvoir d'achat des ménages ni notre indépendance énergétique.
- Il confirme l'urgence de mettre en place une politique offensive pour une utilisation plus efficace et rationnelle de toutes les énergies.
- Il s'indigne que soit entretenue une guerre des énergies qui oppose renouvelable et nucléaire car c'est bien l'addition de ces deux énergies non-carbonées qui peut valablement constituer un début de réponse à la fois au problème climatique mondial et aux besoins en énergie, à un coût acceptable pour la société.
- Il affirme que continuer à exploiter la totalité du parc nucléaire actuel, aussi longtemps qu'il est sûr et rentable, permettrait de développer les EnR et aussi les moyens de stockage de l'électricité, à un rythme et un surcoût acceptable pour tous ; une association pertinente à

trois (nucléaire, EnR -même intermittentes- et moyens de stockage), pour aller progressivement vers une diversité énergétique qui permettra de limiter notre dépendance en matière d'énergie fossile.

- Il demande aux pouvoirs publics de maintenir l'exploitation de la centrale nucléaire de Fessenheim tant que son fonctionnement est autorisé par l'Autorité de Sûreté ou, au moins, de prendre comme référence la politique nucléaire réaliste de notre voisin la Suisse (exigence de sûreté pour aller jusqu'à 50 ans, voire plus selon la situation énergétique réelle du pays à cet horizon). Un pragmatisme qui permettrait de mieux appréhender les perturbations qui pourraient affecter le réseau électrique, à ce nœud de trois frontières, dues aux futures modifications de la production et des réseaux, notamment de l'Allemagne. Ainsi, la France éviterait de lourds investissements à court terme dans les réseaux électriques d'Alsace, dont une ligne à 400 000 volts qui va traverser la plaine d'Alsace (140 millions d'€ annoncés).

Il s'agit là de dispositions concrètes dont la mise en œuvre est compatible avec les ressources de la France et susceptible de contribuer à la relance de son économie.

**Les signataires de cette motion demandent sa consignation dans les conclusions du débat national sur la transition énergétique.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

## **COMMUNIQUE DE LA MAIRIE**

### **Tir de nuit de sangliers**

En raison des nombreux dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures, des tirs de nuit seront organisés sur le ban communal de KOESTLACH.



### **La Canicule et nous**



**Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :**

- ✓ quand il fait très chaud ;
- ✓ quand la nuit, la température ne descend pas ou très peu ;
- ✓ quand cela dure depuis plusieurs jours.

**Quelques conseils :**

- mouiller sa peau plusieurs fois par jour ;
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- ne pas rester en plein soleil ;
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur ;
- rester le plus possible dans les endroits frais ;
- manger normalement (fruits, légumes et soupes) ;
- boire environ 1.5L d'eau par jour ;
- ne pas consommer d'alcool ;
- ne pas faire d'efforts physiques intenses.

**Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, et en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture, pensez à vous inscrire sur le registre canicule de la Mairie.**

## **Fonds de coupe**

6 lots de fonds de coupe en forêt communale sont disponibles à la vente :

- 1 lot de 3 stères (estimation) au tarif de 25.-€ HT
- 3 lots de 4 stères (estimation) au prix de 30.-€ HT
- 1 lot de 5 stères (estimation) au prix de 35.-€ HT
- 1 lot de 10 stères (estimation) au prix de 50.-€ HT

Les personnes intéressées sont priées de se manifester auprès du secrétariat de Mairie.



### Conditions particulières :

- utilisation obligatoire huile de chaine BIO (loi sur l'eau 2009)
- le port des équipements de sécurité est vivement conseillé (chaussures, pantalon, casque, etc ...) pour l'utilisation de la tronçonneuse
- ne pas laisser de déchets en forêt (bidons d'huile, câbles, etc...)

## **Fermeture du Secrétariat de Mairie**



Le secrétariat de Mairie sera fermé pour congés annuels  
du 29 juillet  
au 18 août 2013 inclus.

En cas de besoin, vous pouvez vous adresser  
à Monsieur le Maire et/ou à ses Adjoints.

## **Salle Communale**



Madame Nadine MULLER – 24 rue de la Chapelle à KOESTLACH  
est désormais la personne en charge des locations  
de la Salle Communale de KOESTLACH.

Vous pouvez la joindre au 06.72.57.32.36.

## **A la découverte des 3 châteaux du Jura Alsacien : circuit des Trois Châteaux**



L'Office de Tourisme du Sundgau présente son projet de valorisation touristique des trois châteaux du Jura Alsacien classés Monument Historique jalonnant le massif - Le château de Ferrette, Le Château du Morimont et le château du Landskron - avec :

- Le balisage d'un itinéraire pédestre de 75km avec pour fil conducteur les trois châteaux;
- la commercialisation de séjours touristiques « clés en mains » de randonnée pédestre comprenant l'hébergement, la restauration, le transport des bagages et la mise à disposition d'un topoguide ;
- la valorisation des trois châteaux par le biais d'une signalétique intra-muros, dont la mise en place de points sonores téléchargeables sur le site internet : [www.sundgau-sudalsace.fr](http://www.sundgau-sudalsace.fr) ou via Smartphone.

SITE DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES  
« *KASTELBERG* »  
DE KOESTLACH-MOERNACH



**CONFERENCE**  
**MARDI 16 JUILLET 2013 A 20H00**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**  
**3A ROUTE DE LUCELLE FERRETTE**

**VISITES GUIDEES**  
**SAMEDI 27 JUILLET 2013 DE 13H A 18H**  
**RENDEZ-VOUS SUR LE PARKING A L'ENTREE DE**  
**KOESTLACH**

Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !



La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances.

### Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

### Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

### Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, gardez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté .

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

## La prolifération des moustiques

Avant de voler et surtout de piquer, les moustiques se développent sous forme de larves dans les eaux stagnantes.

En milieu naturel, dans les marais, fossés et zones inondables, c'est une équipe spécialisée de la Brigade Verte qui met en œuvre des traitements à l'aide d'un bio insecticide.

Mais les moustiques se développent également près des habitations, dans les jardins : récupérateurs d'eau, bassins d'ornement, gouttières bouchées, soucoupes de pots de fleurs, réceptacles divers (seaux, pneus, brouettes, jouets etc.) ou encore vides sanitaires.

Des solutions simples existent pour éviter la prolifération de ces insectes indésirables, en supprimant l'eau stagnante : fermer hermétiquement les réceptacles à l'aide d'un couvercle ou d'une moustiquaire, vider régulièrement les petites collections d'eau ou mieux, les supprimer ; mettre des poissons dans les bassins ; nettoyer les gouttières bouchées...

Si une nuisance inhabituelle devait survenir, vous pouvez la signaler à la Mairie ou directement à la Brigade Verte.

Vous trouverez également des informations plus détaillées sur leur site internet.

Brigade Verte (SOULTZ) : 03 89 74 84 04

[www.brigade-verte.fr/demoustication](http://www.brigade-verte.fr/demoustication)



## Tout sur la tique

Les tiques sont des vecteurs de maladies très importants en médecine humaine et vétérinaire. Hématophages, elles se nourrissent de sang et vivent aux dépens des animaux et parfois des êtres humains. C'est lors de leur "repas" sanguin qu'elles peuvent transmettre une variété importante de germes. En Alsace, la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme) est actuellement la plus préoccupante (environ 3 000 cas par an).

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien visible à l'œil nu mais de très petite taille.

En Alsace, c'est le type IXODES RICINUS que l'on rencontre.

La croissance passe par 3 stases (ou stades) :



Photo : N. Boulanger - Faculté de Pharmacie de Strasbourg

La tique vit dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus (fougères, genêts, hautes herbes) et les prairies. Leur densité varie à la fois avec le degré d'hygrométrie de la couverture végétale et avec l'abondance de la faune sauvage. On la trouve également dans les parcs de villes (espaces verts) et dans les jardins.

Pour se développer et passer d'un stade à l'autre (larve, nymphe, adulte), la tique a besoin d'un repas sanguin qui peut durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne. La tique repère sa cible (rongeurs, cervidés... le promeneur) postée sur des herbes hautes, puis attirée par les mouvements, la chaleur ou le gaz carbonique émis par l'animal ou l'homme, s'accroche sur lui. Elle cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (plis de genoux, aines, aisselles...). La partie antérieure de la tique comporte un rostre qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines implantées de façon rétrograde permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



Il est urgent de terminer les travaux déjà commencés pour faire rouler le TGV à 320 km/h sur près de 200 km.

**MOBILISONS-NOUS !**

Signez le coupon ci-joint et renvoyez-le par la poste (gratuit) ou signez sur internet via le site : [www.vachementurgent.com](http://www.vachementurgent.com)

**Nos vaches voient passer le TGV Rhin-Rhône au ralenti depuis trop longtemps !**

**IL EST URGENT DE TERMINER LES TRAVAUX DÉJÀ COMMENCÉS POUR FAIRE ROULER LE TGV À 320 KM/H SUR PRÈS DE 200 KM.**

140 KM ACHÉVÉS  
TRAVAUX À TERMINER

Stations: PARIS, LYON, MARSEILLE, BARCELONE, DUCH-GERLIS, VILLERS-LES-POTS, BESANCON, BELFORT, MONTBELIARD, COLMAR, STRASBOURG, KARLSRUHE, STUTTGART, FRANCOFORT, MULHOUSE, LUTTERBACH, SALE, ZÜRICH, MILAN, FRIBOURG.

**Les risques majeurs dans le Haut-Rhin**



La Préfecture du Haut-Rhin a édité une brochure d'information sur les principaux risques majeurs dans le Département, sur les dispositifs d'organisation des secours prévus par les pouvoirs publics et sur les comportements à adopter en cas d'urgence.

« Lors d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, la Préfecture, la Commune, l'exploitant industriel et chaque citoyen ont un rôle à jouer. Pour faciliter le travail des équipes de secours et minimiser les conséquences humaines lors d'une telle crise, la population doit connaître les comportements à adopter. Acquérir les bons réflexes, c'est être un acteur actif de sa propre sécurité et de celle des autres.

*Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement. »*

Un lot de cette brochure d'information est disponible en Mairie.

**DISTRIPUB**

La Société DISTRIPUB, en charge de la distribution des prospectus publicitaires est à la recherche de Distributeur de publicités sur Moernach, Vieux-Ferrette, Durlinsdorf et Liebsdorf.

Pour tout renseignement :  
Jean COURTOT, Responsable Technique Régional 03.89.31.31.41  
ou [jean.courtot@cime.fr](mailto:jean.courtot@cime.fr)

